



Mairie
de
AIGALIERS
30700
—

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2021
MAIRIE AIGALIERS

PRÉSENTS : Messieurs BORDEL Jean-Luc, BOYER Daniel, MARREL Jérôme, MARTIN Roger, SABIANI Pierre-Jean, TALLARON Jérôme
Mesdames ANDRÉ Sarrah, BONZI Frédérique, ETIENNE Fidjy, GLOANEC Marie-Lise, ULRICH Rachel

POUVOIRS : Mme Julie LEVY a donné pouvoir à Mme Marie-Lise GLOANEC, Mme Mélissa CHAZEL a donné pouvoir à Mme Frédérique BONZI et M. David RUOT a donné pouvoir à M. Daniel BOYER

EXCUSÉ : M. Johnny LOYAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame Rachel ULRICH est désignée secrétaire de séance.

*** APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le compte rendu de la réunion en date du 27 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

*** ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)**

Le Maire présente le projet du Parc Naturel Régional prévu sur le territoire du « Pays d'Uzès et du Pont du Gard ».

Il évoque en particulier les objectifs principaux des Parcs Naturels Régionaux « projets de développement fondés sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine ».

Depuis plusieurs années, les élus au cœur du projet se sont retrouvés et ont longuement échangé pour essayer de fédérer la majorité des communes autour de ce projet. Le Maire a participé à l'ensemble de ce travail. La démarche est soutenue par la Région Occitanie et le Département du Gard.

L'association de préfiguration est chargée de déposer le dossier de candidature et de coordonner la phase d'écriture de la Charte, qui constitue le projet de territoire.

Le contenu, les modalités de création, de fonctionnement du Parc Naturel Régional ont été présentés aux conseillers municipaux, en réunion de travail avant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de statuts de l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional,
- Désigne M. Daniel BOYER comme membre représentant titulaire et M. Roger MARTIN comme membre représentant suppléant au sein de cette association,
- Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'association et à inscrire les diverses écritures au budget.

*** BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE D' AIGALIERS : AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE (DLL) DU DÉPARTEMENT DU GARD ET LA CONVENTION AVEC L' ASSOCIATION L' APHYLLANTHE**

Mme Marie-Lise GLOANEC, première adjointe, explicite le contenu des deux conventions à renouveler.

Depuis sa création, la bibliothèque municipale est gérée par convention, par l'Association Aphyllanthe.

La convention de partenariat signée entre la Commune et la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) est arrivée à échéance le 31/12/2020.

La DLL fournit à la bibliothèque des livres, des DVD et propose des formations pour la bibliothécaire.

Mme Marie-Lise GLOANEC propose le renouvellement de la Convention avec la Direction du Livre et la Lecture et de la Convention de fonctionnement de la Bibliothèque avec l'association Aphyllanthe.

L'objectif commun des parties : Commune-Association-DLL est de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale de permettre l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes ces formes auprès de l'ensemble des habitants de la Commune et de ses environs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer les deux conventions.

*** MARCHÉ NOCTURNE 2021**

La Commune d'Aigaliers a organisé le marché nocturne en Juillet 2016, 2018 et 2020. Ces marchés ont rencontré un grand succès tant pour la fréquentation que pour la qualité des exposants.

Le Conseil Municipal a candidaté auprès du Comité de Promotion Agricole de l'Uzège pour l'été 2021.

La Commune a été retenue pour la date du vendredi 23 Juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'organisation d'un marché nocturne le vendredi 23 Juillet 2021,
- Accepte de prendre en charge les frais afférents, incombant à la Commune selon la Charte des Marchés nocturnes.

* QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'une antenne mobile sur la partie Nord de la Commune

En 2017, le Gouvernement a demandé à France MOBILE (Plateforme d'État) de répertorier sur l'ensemble du territoire national les zones mal desservies ou non desservies par la téléphonie mobile (dites zones blanches).

Pour notre commune, après consultation des habitants des hameaux de Bourdiguet et le Chabian, nous avons signalé ces deux secteurs comme non desservis.

L'État a demandé aux opérateurs Orange, SFR, Bouygues Télécom, et Free Mobile de s'entendre pour résorber ces zones blanches.

Le secrétaire d'État Cédric O a informé M. le Maire, qu'il a signé l'arrêté qui impose à l'opérateur Free Mobile d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'un nouveau site 4G permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur le territoire de notre commune dans un délai maximal de 24 mois.

M. le Maire a reçu, le 17 février 2021, les représentants de l'opérateur Free Mobile, chargés de cette installation, pour tous les autres opérateurs.

Free mobile reviendra vers nous après avoir réalisé les essais nécessaires pour nous proposer un ou plusieurs sites d'implantations au Nord de la Commune.

M. le Maire tiendra plus précisément informés les habitants lorsque les études de Free pour définir la meilleure implantation lui seront communiquées.

La séance est levée à 19h50.